

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 15 DECEMBRE 2020

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. Jean Claude RAYMOND, Maire, a pris les décisions suivantes :

DELIBERATION APPROUVANT LA MODIFICATION SIMPLIFIEE

Approuve le dossier de modification simplifiée n°1 du PLU adaptant certains points du règlement en regard des évolutions réglementaires des destinations et sous destinations des constructions pour permettre la délivrance des autorisations d'urbanisme relatives à la construction d'un nouveau centre de secours à « Pralong ».

Le dossier est tenu à la disposition du public à la mairie de ST GERMAIN LAVAL aux jours et heures habituels d'ouverture.

REVISION TARIFS PUBLICS

- Décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1er janvier 2021 :

*** Cimetière**

- Concessions :

Durée trentenaire : 426 € par emplacement
Durée cinquantenaire : 936 € par emplacement

- Concessions pour inhumation des urnes funéraires :

Concession durée trentenaire : 168.00 €
Concession durée cinquantenaire : 363.00 €

- Concessions de cases du columbarium

Concession d'une durée de 15 ans : 426 € pour une case
Concession d'une durée de 30 ans : 936 € pour une case

*** Location chapiteau**

- Fixe les modalités suivantes :

* Prêt à titre gracieux pour les Associations Germanoises et CCVAI (y compris fêtes de quartier germanoises)

* Location à des particuliers Germanois sur le territoire intra-muros : 80 €/location.

* Location à des particuliers Germanois sur territoire CCVAI -hors ST GERMAIN LAVAL- ou à des particuliers du territoire CCVAI : 120 €/location.

Les demandeurs auront à charge l'installation du chapiteau avec le concours d'un agent communal pendant son temps de travail.

Dans les cas où l'intervention nécessite deux agents communaux, les tarifs seront doublés, soit :

* Location à des particuliers Germanois sur le territoire intra-muros : 160 €/location.

* Location à des particuliers Germanois sur territoire CCVAI -hors ST GERMAIN LAVAL- ou à des particuliers du territoire CCVAI : 240 €/location.

NOUVELLES CONVENTIONS D'ASSISTANCE TECHNIQUE DES STATIONS D'EPURATION ET DANS LE DOMAINE DE LA VOIRIE PROPOSEES PAR LE DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Approuve les deux nouvelles conventions proposées par le Département de la Loire

Autorise Monsieur le Maire à les signer et à prendre toute décision concernant l'exécution ou le règlement des présentes missions dans les limites des crédits inscrits aux budgets principal ou assainissement.

EMPRUNT DE 224 000 €

Décide de contracter auprès de la banque Crédit Agricole un emprunt de deux cent vingt quatre mille euros sur 15 ans destiné à financer les travaux de réhabilitation de la maison à colombages et la piscine du camping.

Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir.

DELIBERATION FIXANT LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Approuve la mise à jour du tableau des effectifs à compter du 1er décembre 2020 suite à une réorganisation des services.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ADMR

Accorde une subvention exceptionnelle de cinq cents euros à l'ADMR 98 Route de Pommiers 42260 – ST GERMAIN LAVAL

DEMANDES DE SUBVENTION :

➤ PROGRAMME VOIRIE COMMUNALE 2021

Approuve le programme de voirie 2021 portant sur l'entretien de voies communales et sollicite l'aide du Conseil Départemental de la Loire.

➤ PROJET DE RESTAURATION DE LA TOUR MEDIEVALE

Retient le projet de réhabilitation de la dernière tour médiévale des remparts et sollicite l'attribution d'une subvention auprès du Conseil Départemental au titre de l'enveloppe départementale territorialisée 2021.

➤ TRAVAUX DE TOITURE ATELIERS PARTAGES

Sollicite l'attribution d'une subvention départementale au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité 2021 pour les travaux de réfection de la toiture des ateliers partagés à « Pralong ».

➤ TRAVAUX GESTION DES EAUX PLUVIALES « BAFFY »

Approuve le projet de travaux de gestion des eaux pluviales dans le secteur de « Baffy » et sollicite une subvention auprès de l'Agence de l'Eau « Loire-Bretagne ».

DESIGNATION D'UN DELEGUE « A LA FORET »

Désigne M. Jean-Pierre GLATZ, comme d'un référent forêt-bois sur la commune.

DELIBERATION PORTANT D'UNE RETROCESSION D'UNE CONCESSION CINQUANTENAIRE A LA COMMUNE

Accepte la demande de rétrocession d'une concession cinquantenaire.

Charge le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et l'autorise à établir l'acte de rétrocession avec le remboursement de la somme correspondant à la durée non utilisée.

BUDGETS PRINCIPAL ET ASSAINISSEMENT 2020 DECISIONS MODIFICATIVES

Donne son accord pour des ajustements de crédits aux budget général et assainissement 2020.

CONTRAT D'INSERTION PARCOURS EMPLOI COMPETENCES

Décide de créer un poste d'entretien aux services techniques communaux et autorise l'autorité territoriale à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

REVISION N°2 REGLEMENT INTERIEUR DE LA GARDERIE PERISCOLAIRE ET DU RESTAURANT SCOLAIRE

Valide la révision du règlement intérieur de garderie périscolaire et du restaurant scolaire avec la mise en place des prélèvements automatiques et les inscriptions sur un portail internet.

LE FESTIVAL DES CABANES

Emet un avis favorable sur principe du projet « Le Festival des Cabanes » sur la Commune.

RESIDENCE D'ARCHITECTES

Considérant que le projet « résidence d'architectes » pourrait être un complément au dossier « Petites Villes de Demain » dont la candidature de la Commune a été retenue, émet un avis favorable sur le principe de ce projet culturel sur la Commune.